

COULANGES-LA-VINEUSE  
Département de l'Yonne

---

Coulanges-la-Vineuse  
Le 13/12/2021  
**Madame le Maire, Odile MALTOFF**  
Aux Conseillers Municipaux

Chers Collègues,  
Vous êtes conviés à la prochaine réunion du conseil municipal :

**Jeudi 16 décembre 2021**  
**À 20h00 à la SPL du Pays Coulangeois**

**Ordre du jour**

➤ **REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE :**

- Reconstitution de la semaine à 4 jours

➤ **TRAVAUX :**

- Jardins des DAMES : subvention DETR
- Plan communal de sauvegarde
- Terrain de foot : Réhabilitation de l'éclairage
- Vestiaires foot : lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre

➤ **FINANCES PUBLIQUES :**

- Décision Modificative n°8 : eaux pluviales
- Décision Modificative n°9 : crédits supplémentaires pour vente de véhicules

➤ **DIVERS :**

- Courrier administré
- choix d'une date pour vœux du maire

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Madame Le Maire  
Odile MALTOFF

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 16 décembre 2021 à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la SPL du Pays Coulangeois, sous la présidence de Mme MALTOFF Odile, Maire.

**Etaient présents** : M. DUCHEMIN Philippe, M. POISSON Jean-Baptiste, Mme MALTOFF Odile, Mme LIPS Elisabeth, M. MOUY Christophe, Mme GAUTHIER Liliane, M. MOUSSU Noël ; M. GUIBERT Jean-Paul ; Mme CHAMFORT Aurélie ; M. GAUTHIER Cyril

**Absents excusés** : M. Jacques CARBONNEAUX, Mme Marie Ange LEPROUST, Mme Magali BERNARD , M. Damien DUFOUR

**Pouvoirs** : M. CARBONNEAUX Jacques donne pouvoir à Mme Elisabeth LIPS ; Mme Marie-Ange LEPROUST donne pouvoir à Mme Aurélie CHAMFORT ; Mme BERNARD Magali donne pouvoir à M. DUCHEMIN Philippe

**Secrétaire** : Mme LIPS Elisabeth



Le compte rendu du Conseil Municipal du 18/11/2021 est lu par Mme Odile Maltoff, Maire, et approuvé (13 voix pour).

### REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

#### 1) Reconduction de la semaine à 4 jours

Mme le Maire informe les conseillers qu'une autorisation a été accordée à l'école élémentaire pour l'organisation du temps scolaire à 4 jours, pour les rentrées 2017, 2018 et 2019.

Il ne peut y avoir de reconduction tacite.

En raison de la crise sanitaire, l'instruction des demandes a été retardée.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2022, le conseil doit délibérer pour maintenir, ou non, le temps scolaire à 4 jours.

La délibération prise par le conseil municipal ainsi que la décision, sur ce point, prise par le conseil d'école, doivent être transmises à l'académie de Dijon avant le 17/01/2022.

Après délibération, le conseil municipal :

- autorise la reconduction de la semaine à 4 jours et autorise Mme le Maire à signer tout document s'y afférant

**Vote 13 pour**

**TRAVAUX****2) Aménagement du centre bourg / jardin des Dames ; demande de subvention au titre de la DETR**

Mme le Maire informe les conseillers que suite à l'estimation définitive (APD) qui est d'un montant de 238 742.00 HT soit une plus-value d'environ 27 000.00€, transmise et validée au dernier conseil ; il y a lieu de chercher d'autres financements en amont de la réception des offres.

Pour l'instant, la consultation est en cours donc nous ne savons pas clairement le prix réel des travaux.

Cependant, afin d'anticiper, il est proposé de demander une subvention au titre de la DETR.

	Estimation départ	Nouvelle estimation
Travaux, maîtrise d'œuvre, géomètre, bureau coordination sps, frais de notaire	240 000 €	267 000 €

Une subvention de 192 000 € ayant été accordée par la région, le reste à charge serait donc désormais de 75 000 € au lieu des 48 000 € estimés en début d'études.

Pour retrouver un financement à hauteur de 80%, une demande de subvention au titre de la DETR doit être faite à hauteur de 8 % des dépenses soit pour un montant de 21 300 €.

En parallèle, la situation a été décrite à la région, qui, en fonction du montant des offres reçues, pourra, éventuellement, augmenter son financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Mme le Maire à signer une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 8 % des dépenses, soit pour un montant de 21 300 €
- Autorise Mme le Maire à signer tout document s'afférant cette demande de subvention

**Vote 13 pour****3) Plan communal de sauvegarde**

La commune de CLV s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de PrédicT, (filiale de groupama) afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

COULANGES-LA-VINEUSE  
Département de l'Yonne

---

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise

- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements de la commune.

Il est proposé au CM de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

**Vote 13 pour**

**4) Terrain de foot : Réhabilitation de l'éclairage**

Mme le Maire informe les conseillers que deux solutions ont été proposées par le SDEY afin de pallier au dysfonctionnement de l'éclairage du stade de foot.

	Montant	Reste à charge communal
Solution 1	69 558,70 € TTC	28 982,79 €
Solution 2	109 489,78 € TTC	45 620,74 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Mme le Maire à signer la convention concernant la solution numéro 1 et tout document s'y afférant

**Vote 13 pour**

**5) Réhabilitation vestiaire foot : lancement consultation pour maître d'œuvre**

Mme le Maire informe les conseillers qu'au vu des nouveaux programmes de subvention, il serait préférable de lancer une consultation, dès maintenant, afin de recruter un maître d'œuvre pour le projet de réhabilitation des vestiaires.

Pour information ce projet, est estimé à un montant d'environ 550 000 € par le CAUE.

Ce projet ne concernera pas que la réhabilitation des vestiaires mais un projet global sur des installations sportives.

**Vote 13 pour**

**FINANCES PUBLIQUES****6) Décision Modificative n°8**

Mme le Maire informe les conseillers qu'afin de pouvoir régler les attributions de compensations d'investissements au profit de la communauté d'Agglomération d'Auxerre, correspondants au transfert de la compétence eaux pluviales, il y a lieu de créditer le chapitre 204, article 2046, en dépenses d'investissements, d'un montant de 2 102 € et de débiter l'article 2113 du même montant.

**Vote pour à l'unanimité**

**7) Décision Modificative n°9**

Mme le Maire informe que 3 véhicules issus de la dissolution de la Communauté de communes du pays Coulangeois, et intégrés dans le patrimoine de la commune, ont été vendus à des particuliers :

Véhicule berlingot	300 €
Tracteur iseki avec sa remorque	1 200 €
Renault Traffic	500 €

Ces ventes n'ayant pas été prévues lors de l'élaboration du BP, il y a lieu d'ouvrir des crédits à hauteur de 2 000 euros au chapitre 024 en recette d'investissement.

**Vote pour à l'unanimité**

**DIVERS****- Vente tractopelle :**

Mme le Maire informe les conseillers que le tractopelle, le plus récent, a été mise en vente pour un montant de 35 000 €. Le produit de la vente sera versé entièrement à la commune de Coulanges-La-Vineuse.

**- Courrier Administré**

Les propriétaires de la maison du 22 rue de la Croix Claude souhaite vendre la partie arrière de leur terrain, en terrain constructible. Pour que cela se fasse, un accès doit être créé. Les propriétaires demandent donc si la commune pouvait créer « un chemin communal » sur l'ancien terrain de foot.

La commune souhaite conserver l'usage des ses terres et rejette donc la demande de cet administré.

**- Date pour les vœux du maire**

La date retenue pour effectuer les vœux du maire est le 21/01/2022 à 19h00 à la Salle des Fêtes

COULANGES-LA-VINEUSE  
Département de l'Yonne

---

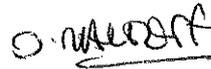
- **Organisation du dépôt de pain pendant les vacances scolaires :**

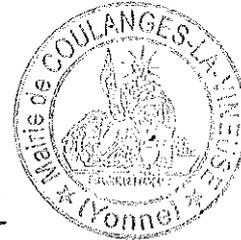
- . vendredi 17/12 : M. Jean-Paul GUIBERT
- . vacances de Noël sauf les jeudis : Mme Liliane GAUTHIER
- . jeudi 16/12 et jeudi 23/12 : M. Noël MOUSSU

- **Choix couleur pour portail cimetière :**

La couleur choisie pour repeindre le portail rouge lie-de-vin.

Le Maire,  
Odile MALTOFF





**Délibérations prises au cours du  
Conseil Municipal Ordinaire du 16/12/2021 :**

- DÉL n°2021 - 051 – Regroupement pédagogique : reconduction semaine à 4 jours
- DÉL n°2021 - 052 – Aménagement centre bourg : demande de subvention DETR
- DÉL n°2021 - 053 – Approbation du plan de sauvegarde communal
- DÉL n°2021 - 054 – SDEY : Eclairage Foot
- DÉL n°2021 - 055 – Vestiaires foot : lancement consultation Maitrise d'œuvre
- DÉL n°2021 - 056 – Vente tractopelle KOMATSU
- DM 8 : transfert de crédit en dépenses d'investissements pour le règlement des ACi concernant le transfert de la compétence « eaux pluviales »
- DM 9 : ouverture de crédits supplémentaires suite à la vente de plusieurs véhicules

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :  
Jeudi 20/01/2022**

COULANGES-LA-VINEUSE  
Département de l'Yonne

---

Signatures des membres du Conseil Municipal Ordinaire présents à la séance du 16/12/2021

<b>Mme Odile MALTOFF :</b>
<b>M. Jean-Baptiste POISSON :</b>
<b>M. Noël MOUSSU :</b>
<b>M. Philippe DUCHEMIN :</b>
<b>Mme LIPS Elisabeth :</b>
<b>M. MOUY Christophe :</b>
<b>M. Jean-Paul GUIBERT :</b>
<b>Mme Liliane GAUTHIER :</b>
<b>Mme Aurélie CHAMFORT :</b>
<b>M. GAUTHIER Cyril :</b>

